

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-10-85



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024

Date de convocation :
27 septembre 2024

Nombre de délégués en exercice :
42

Nombre de délégués présents :
39

Nombre de votants :
41

VOIX POUR :
41

VOIX CONTRE :
0

ABSTENTIONS :
0

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEMOINE-FOUILLARD Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, TESSIER Michel, VINET Paul

Excusés avec pouvoir : M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. SOREL Damien), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla)

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

Objet : Budget Général 2024 – Décision modificative n°3

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

IERE SITUATION A RÉGULARISER

Dans le cadre des travaux d'entretien des cours d'eau Orne et Don 1^{ère} tranche, les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région ont été calculées et perçues sur les dépenses TTC. Or, comme nous récupérons une partie de la TVA (FCTVA), les subventions devaient être calculées sur les dépenses HT.

Il convient donc de rembourser l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire la somme de 20 650 € au compte « 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs » et prendre les crédits nécessaires sur le compte « 615221 – Entretien de bâtiments ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

| Dépenses de fonctionnement | |
|---|---------------|
| Art 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » | 20 650,00 € |
| Art 615221 « Entretien de bâtiments » | - 20 650,00 € |
| Total Dépenses de fonctionnement | 0,00 € |

2EME SITUATION A RÉGULARISER

Dans le cadre des subventions façade-vitrine accordées aux commerçants et artisans, il convient d'augmenter les crédits.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire la somme de 4 000 € au compte « 65742 – Subvention vitrines » et prendre les crédits nécessaires sur le compte « 615221 – Entretien de bâtiments ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

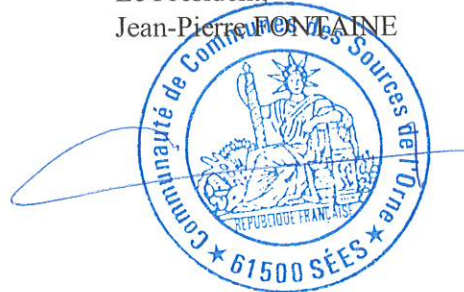
| Dépenses de fonctionnement | |
|---|---------------|
| Art 65742 « Subvention vitrines » | 4 000,00 € |
| Art 615221 « Entretien de bâtiments » | - 4 000,00 € |
| Total Dépenses de fonctionnement | 0,00 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, de modifier le budget général suivant les modifications proposées précédemment.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre PONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ